

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE

Avenant genevois

Avenant à la Convention collective de travail du commerce de détail non alimentaire 2008-2010

Selon l'art. 28 *Entrée en vigueur et durée*, la convention collective de travail, arrivée à échéance le 31 décembre 2010, est reconduite tacitement dès le 1er janvier 2011.

* * *

Association genevoise des détaillants en textiles

Association genevoise des marchands de chaussures et maroquiniers

Association romande des papetiers, section de Genève

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Unia, le Syndicat

Société des employés de commerce de Genève

Genève, décembre 2010